

du Gouvernement actuel, maintenant soumis à la Chambre, est que cela n'entraînera pas le service personnel. Cela me paraît être le comble de l'absurde que cette proposition qui est, par-dessus tout une négation de fidélité à l'empire soit soumise au pays comme étant spécialement le seul et l'unique programme de fidélité à l'empire et étant présenté par les seuls hommes qui aient le droit de se prétendre fidèles à l'empire. Je vous le demande, à quoi peut servir pour une cause ou un intérêt quelconques la loyauté qui n'implique pas le service personnel et le sacrifice personnel? Je vous demande dans quelle position se trouve aujourd'hui l'empire britannique comme résultat de la proposition que le Gouvernement actuel a soumise à la Chambre et au pays? Il se trouve aujourd'hui dans cette position que sa possession la plus forte, la plus grande, la plus ancienne et la plus riche n'a pas un homme qui donnera ses services personnels pour la défense de l'empire.

C'est là la déclaration du Gouvernement, c'est la déclaration du premier ministre, de ses collègues, de ses partisans et de ses journaux dans tout le pays. Je vous le demande: Est-ce là la manière de maintenir le prestige de la Grande-Bretagne sur mer et sur terre? Puis-je suggérer, monsieur l'Orateur, qu'une pareille proposition n'est pas moins injurieuse pour l'empire qu'insultante pour le Canada et les Canadiens? Je rappellerai l'assertion si bruyamment vociférée hier soir et si fréquemment réitérée depuis le commencement du présent débat que le danger pour l'empire se trouve dans la mer du Nord, c'est dans la mer du Nord que nous avons jusqu'à présent espéré voir le prestige de l'empire maintenu, et l'on n'a produit devant la Chambre au cours du débat actuel aucune preuve de nature à nous faire croire que l'honneur, le prestige et la puissance de la Grande-Bretagne dans la mer du Nord ne sont pas aujourd'hui aussi assurés qu'ils l'étaient. Les intérêts de la Grande-Bretagne ne sont pas limités à la mer du Nord. Les intérêts de la Grande-Bretagne sont dans toutes les mers, parce que le commerce britannique est universel et que sur les possessions britanniques le soleil ne se couche jamais. Partout où le commerce britannique existe, ou partout où le drapeau britannique est déployé sur terre ou sur mer, il y a besoin, ou il peut y avoir besoin de protection navale ou militaire. C'est cette particularité de la vie de l'empire britannique, dont le Canada forme une partie si importante, que les arguments de nos amis de la droite mettent absolument en oubli, bien que ce soit là une condition essentielle de l'existence de l'empire et de son maintien sous ce rapport. Il est tout aussi nécessaire de protéger le drapeau britannique dans les îles Falkland qu'au Canada ou aux Indes, ou dans toute autre partie du

monde, parce que, s'il peut être abattu dans un endroit, il peut l'être dans quelque autre endroit. Lorsque le Canada, comme l'une des parties de l'empire britannique, offre une proposition, comme il l'a fait sous l'ancien gouvernement, à l'effet de pourvoir à sa propre défense navale et de coopérer à la défense navale de l'empire, le Canada fait sa part tout comme l'Angleterre fait la sienne. Si le Canada peut compter sur la Grande-Bretagne pour qu'elle fasse sa part, de même la Grande-Bretagne doit pouvoir compter que le Canada fera la sienne.

Avec le programme et sous le régime de l'ancien gouvernement, elle pouvait y compter, mais je regrette de dire qu'elle ne le peut plus maintenant. Je n'ai pas besoin de rappeler à la Chambre, comme on le lui a rappelé dans des occasions précédentes, que le premier ministre et son distingué lieutenant, bien qu'il ne soit plus maintenant son premier lieutenant, réclamaient pour eux-mêmes le mérite de l'attitude prise par eux en cette Chambre et devant le pays, non pas une fois, ni deux fois, ni trois ou quatre fois, mais constamment, par le parti conservateur à l'effet que le devoir du Canada envers lui-même et envers l'empire était impliqué dans un projet ou système de défense navale canadienne, dans l'établissement d'une marine canadienne, et dans le service personnel des Canadiens pour la défense de l'empire. Mais nous avons entendu le premier ministre, à cette session du Parlement, et nous avons entendu son ex-premier lieutenant, donner les raisons pour lesquelles, ce qu'ils croyaient absolument en 1909, et ce qu'ils ont essayé de faire croire à tous les autres, était faux, absurde et absolument inouï en l'an de grâce 1912.

Les faits sont les faits. Les conditions qui existaient en 1909 existent en 1912 en tant qu'il s'agit des obligations mutuelles du Canada et de l'empire. Il n'y a pas eu le moindre changement de circonstance en tant qu'il s'agit de ces relations, qui puisse justifier en aucune manière le changement de front qui a été fait par le très honorable chef du Gouvernement et son lieutenant, par les honorables députés qui siègent derrière eux et par leurs journaux dans le pays. Il n'y a pas de changement de conditions pour justifier ce changement de front, et j'espère que cela ne sera pas considéré comme irrégulier si je dis que ce n'est pas là le résultat d'un changement dans les conditions navales et militaires, mais des exigences politiques dans le Royaume-Uni, d'une part et dans le Dominion du Canada, d'autre part, je prends la liberté d'affirmer que dans le Royaume-Uni, où un gouvernement libéral est au pouvoir, ses adversaires sont dans leur rôle en jetant le même cri de perroquet que nos amis de ce côté-ci. Quelle que soit l'attitude que le gouvernement libéral devra prendre, il ne fera pas assez